



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Iran

Question écrite n° 33535

Texte de la question

M. Alain Rodet attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les poursuites engagées par les autorités de Téhéran à l'encontre de treize citoyens iraniens appartenant aux communautés juives d'Ispahan et de Chiraz. Accusés d'espionnage au profit des Etats-Unis et d'Israël, ils sont en effet passibles selon la loi de la République islamique de la peine capitale. Rabbins, enseignants ou responsables de cimetière, ces personnes modestes et âgées pour la plupart d'entre elles, appartiennent pourtant à une communauté très ancienne qui compte 25 000 membres. Actuellement, de nombreuses associations, maires d'assemblées communales ou représentants de la communauté internationale se mobilisent pour que les accusés puissent disposer de toutes les garanties du droit international. En conséquence, il lui demande de lui fournir des informations sur les démarches entreprises par le Gouvernement français afin qu'en Iran soient respectés les droits de l'homme, répudiée toute forme d'antisémitisme et garantie à tous les citoyens la protection des lois.

Texte de la réponse

Malgré les inflexions qui ont eu lieu depuis l'élection de M. Khatami à la présidence de la République en mai 1997, la situation des droits de l'homme en Iran est encore loin d'être satisfaisante. La situation des ressortissants iraniens de confession juive arrêtés cette année soulève notamment de graves interrogations. Il s'agit d'un sujet sensible que la France suit avec la plus grande attention. Depuis l'arrestation de ces personnes en février et mars, la France s'est tenue informée très régulièrement de leur situation. Un règlement de cette affaire dans la discrétion était alors espéré. Depuis le 10 juin, ces treize personnes sont publiquement accusées par le pouvoir judiciaire iranien d'espionnage au profit d'Israël et des Etats-Unis. Sous ce chef d'inculpation, elles risquent en effet la peine capitale, mais aucun jugement n'a été rendu jusqu'à présent. Les autorités françaises ont réagi rapidement à ce nouveau développement. La France a en effet exprimé publiquement, dès le 10 juin, sa préoccupation et son inquiétude. C'est aussi le langage qui a été tenu aux autorités iraniennes à Téhéran, ainsi qu'à l'ambassadeur d'Iran en France qui a été convoqué au Quai d'Orsay le 18 juin sur cette affaire. La France s'est également entretenue de ce sujet sensible avec ses partenaires de l'Union européenne. Il a été notamment décidé d'effectuer des démarches auprès des autorités de Téhéran pour recueillir des informations concernant le sort des intéressés et souligner la préoccupation de l'Union. L'ambassadeur d'Allemagne à Téhéran a ainsi conduit en tant que représentant de la présidence et au nom de l'Union européenne une démarche au ministère iranien des affaires étrangères le 30 juin dernier. L'Union européenne a notamment fait part, sur une base humanitaire, de l'importance qu'elle attachait au respect des libertés fondamentales, à une plus grande information sur le sort et les conditions de détention des intéressés, ainsi qu'à la nécessité d'assurer à ces derniers un procès équitable, assorti des garanties légales en matière procédurale. Enfin, un échange de correspondance a eu lieu entre le ministre iranien des affaires étrangères, M. Kharazi, et certains de ses homologues de l'Union européenne, dont le ministre français des affaires étrangères, sur ce sujet. Le Gouvernement français continuera de suivre avec attention les développements de cette affaire qui pourrait durer encore de nombreux mois, en raison des complexes implications de politique intérieure qu'elle contient. En tout état de cause, les autorités françaises feront preuve de la même détermination et continueront de

rechercher les voies les plus utiles afin que ce dossier connaisse un dénouement favorable.

Données clés

Auteur : [M. Alain Rodet](#)

Circonscription : Haute-Vienne (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33535

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 1999, page 4631

Réponse publiée le : 27 septembre 1999, page 5581